



PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du :	Lundi 16 octobre 2023
Présidence :	René JONCHERE
Présents :	Paul ARRIVE - Alain BEAUPIED - Michel PERROT - Joël POIRAUD - Alain POISSON.
Assiste :	Lucie GUILLARD
Excusé :	Eugène GEINDREAU - Gabriel GO (Pilote de pôle) - Gérard NEGRIER

1. Procès-verbaux des réunions de la CFTIS

La C.R.T.I.S. prend note des décisions portées aux PV de la CFTIS suivants :

PV N°11 du 26 juin 2023 « Classement Installation et Eclairage »

PV N°01 du 20 juillet 2023 « Classement Installation et Eclairage »

PV N°02 du 29 septembre 2023 « Classement Installation et Eclairage »

2. Classement des Terrain et Installation Sportives

• LOIRE ATLANTIQUE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

• ST NICOLAS DE REDON – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 441850101

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Pelouse Naurelle** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- Rapport de visite
- AOP

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021)** jusqu'au ***08/08/2033***.

• ST SEBASTIEN SUR LOIRE – STADE RENÉ MASSÉ 1 – NNI 441900101

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T4 Pelouse Naturelle** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- Rapport de visite

- plan

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T4 (Edition 2021)** jusqu'au *16/10/2033*.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **NORT SUR ERDRE – STADE JOSEPH NAULEAU 2 – NNI 441100102**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau T6 SYN (Edition 2021)**.

- **NORT SUR ERDRE – STADE JOSEPH NAULEAU 1 – NNI 441100101**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau T4 SYN (Edition 2021)**.

- **NOZAY – STADE DE FOOTBALL DE NOZAY – NNI 441130102**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau T5 SYN (Edition 2021)**.

- **MOUZEIL – STADE MUNICIPAL– NNI 441070101**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau T4 (Edition 2021)**.

1.6 Retraits de classement

- **CONQUEREUIL – STADE PIERRE ORAIN 2 – NNI 440440102**

A la demande du propriétaire, la Commission prononce le retrait de classement.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

• MAINE ET LOIRE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **VERRIERE EN ANJOU – CS BOIS DE LA SALLE 2 – NNI 493230202**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T4 Pelouse Naturelle** et du document transmis.

- Formulaire de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T4 (Edition 2021)** jusqu'au *27/09/2033*.

- **CHALONNES SUR LOIRE – STADE GASTON BERNIER 2 – NNI 490630102**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Synthétique** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- Rapport de visite
- AOP
- Tests in situ
- PV indentation
- plan

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021)** jusqu'au *16/10/2033*.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHEMILLE EN ANJOU – COMPLEXE SPORTIF DE BELLEVUE 1 – NNI 490920201**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Pelouse Naturelle** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- plan

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021)** jusqu'au *28/09/2033*.

- **CHATEAUNEUF SUR SARTHE – STADE DES FONTAINES 2 – NNI 490800102**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T6 Pelouse Naturelle** et du document transmis.

- Formulaire de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T6 (Edition 2021)** jusqu'au *16/10/2033*.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par le maire (nombre de places assises en tribune inférieure à 300 personnes). Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement: 16/01/2024.

- **QUERRE – STADE MUNICIPAL – NNI 492540101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T7 Pelouse Naturelle** et du document transmis.

- Formulaire de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T7 (Edition 2021)** jusqu'au *16/10/2033*.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par le maire (nombre de places assises en tribune inférieure à 300 personnes). Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement: 16/01/2024.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- SEVREMOINE – STADE RAYMOND GABORIAU 2 - LE LONGERON – NNI 493010302

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau T6 SYN (Edition 2021)**.

1.6 Retraits de classement

- ANGRIE – STADE MUNICIPAL – NNI 490080101

A la demande du propriétaire, la Commission prononce le retrait de classement.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

- **MAYENNE**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- BIERNE – STADE MUNICIPAL – NNI 530290101

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Pelouse Naturelle** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- AOP

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au *16/10/2033***.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

- CRAON – STADE DE GIRANDE – NNI 530840301

A la demande du propriétaire, la Commission prononce le retrait de classement.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

• SARTHE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

• **ARNAGE – COMPLEXE SPORTIF A. DELAUNE 1 – NNI 720080101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T4 Pelouse Naturelle** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au *16/10/2033***.

La CRTIS rappelle le règlement pour les installations possédant une piste d'athlétisme :

- l'aménagement du point de corner bas/gauche, à savoir démontage des dalots et couverture de la piste avec une plaque de gazon synthétique
- l'arasement des bacs de saut au niveau de l'aire de jeu et/ou d'une protection par tout dispositif pouvant garantir la sécurité des joueurs et officiels lors des compétitions de football.

• **LA CHAPELLE ST AUBIN – STADE RAOUL ROUSSELIÈRE 2 – NNI 720650102**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Pelouse Naturelle** et du document transmis.

- Formulaire de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au *16/10/2033***.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par le maire (nombre de places assises en tribune inférieure à 300 personnes). Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement : 16/01/2024.

• **CLERMONT CREANS – STADE DU PIGEON DORÉ – NNI 720840101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T4 Pelouse Naturelle** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- Rapport de visite
- AOP

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au *16/10/2033***.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

• VENDEE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

• ST PHILBERT DE BOUAIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 852620101

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Synthétique** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- AOP
- Rapport de visite
- Tests in situ
- PV indentation

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au *16/10/2033***.

1.2 Confirmations de niveau de classement

• GROSBREUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 851030101

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Pelouse Naturelle** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- AOP

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au *16/10/2033***.

La CRTIS rappelle que la ligne médiane doit se situer à égale distance des lignes de but (longueurs mesurées 52,10 côté nord et 52,80 côté sud).

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 16/10/2033 sous réserve de la modification de la position de la ligne médiane avant le 16/12/2023.

• ST MALO DU BOIS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 852400101

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Pelouse Naturelle** et du document transmis.

- Formulaire de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au *16/10/2033***.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par le maire (nombre de places assises en tribune inférieure à 300 personnes). Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement : 16/01/2024.

En raison des douches mutualisées entre 2 vestiaires seuls 2 vestiaires joueurs complètement séparés peuvent être utilisés pour la compétition. Pour bénéficier des 4 vestiaires en compétition, il conviendra de séparer les salles de douches avec une cloison.

- **L'AIGUILON SUR VIE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 850020101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Pelouse Naturelle** et du document transmis.

- Formulaire de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au *27/09/2033***.

1.3 Changements de niveau de classement

- **LA ROCHE SUR YON – STADE HENRI DESGRANGE – NNI 851910101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T2 Pelouse Naturelle** et des documents transmis

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **Niveau T2 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **CHATEAU D'OLONNE – STADE ALBERT ROBIN – NNI 850600101**

Au regard des éléments transmis, la commission **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **ST MAIXENT SUR VIE – STADE LE ROCHAT – NNI 852390101**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet de vestiaires pour un **Niveau T5 (Edition 2021)**.

- **MAREUIL SUR LAY DISSAIS – STADE DU LAY 3 – NNI 851350103**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet de vestiaires pour un **Niveau T4 (Edition 2021)**.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.6 Classements initiaux

- **LUCON – gymnase moulin rouget – NNI 851289901**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **Futsal 3 PVC** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- AOP
- PVCDS

- Plan
- Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau Futsal 3 (Edition 2021) jusqu'au *16/10/2033***.

Le tapis stocké derrière la ligne de but doit être évacué hors la zone de sécurité pendant les compétitions Futsal.

- **NOTRE DAME DE MONTS – ESPACE RENE BONNAMY – NNI 851649901**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **Futsal 4 PVC** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- AOP
- Plan
- Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau Futsal 3 (Edition 2021) jusqu'au *22/09/2033***.

2.1 Confirmations de niveau de classement

2.2 Changements de niveau de classement

2.3 Avis préalables

2.4 Retraits de classement

3. Classement des éclairages des Installations Sportives

- **LOIRE ATLANTIQUE**

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

- **CHATEAUBRIANT - STADE DE LA VILLE EN BOIS - NNI 440360101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E5** et du document transmis.

Eclairage moyen horizontal : **275 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0.53**

U2h Facteur d'uniformité : **0.72**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au *07/09/2027***.

- **ST SEBASTIEN SUR LOIRE - STADE RENÉ MASSÉ 1 - NNI 441900101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E5** et du document transmis.

Eclairage moyen horizontal : **261 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,5**

U2h Facteur d'uniformité : **0,66**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au *16/10/2027***.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ST NAZAIRE - PARC DES SPORTS LEO LAGRANGE 1 - NNI 441840101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E4** et du document transmis.

Eclairage moyen horizontal : **392 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0.63**

U2h Facteur d'uniformité : **0.79**

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **ST MARS DU DESERT - COMPLEXE SPORTIF PH. TOUZOT 1 - NNI 441790101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E6** et du document transmis.

Eclairage moyen horizontal : **256 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,4**

U2h Facteur d'uniformité : **0,6**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au *16/10/2025***.

- **GUERANDE - STADE JEAN MÉNAGER 2 - NNI 440690202**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E6** et du document transmis.

Eclairage moyen horizontal : **128 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,4**

U2h Facteur d'uniformité : **0,61**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au *16/10/2025***.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Avis préalables

- **NORT SUR ERDRE – Stade Foot5 – NNI 441105501**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau EFoot5 (Edition 2021)**.

- **NORT SUR ERDRE – Stade Foot5 2 – NNI 441105502**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau EFoot5 (Edition 2021)**.

- **NORT SUR ERDRE – Stade Joseph Nauleau 2 – NNI 441100102**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6 (Edition 2021)**.

- **GUERANDE – Stade Foot5 La Madeleine 1 – NNI 440695503**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau EFoot5 (Edition 2021)**.

- **NOZAY – STADE DE FOOTBALL DE NOZAY – NNI 441130102**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6 (Edition 2021)**.

1.5 Retraits de classement

- **MAINE ET LOIRE**

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

- **CHALONNES SUR LOIRE - STADE GASTON BERNIER 2 - NNI 490630102**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E6** et du document transmis.

Eclairage moyen horizontal : **165 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,51**

U2h Facteur d'uniformité : **0,71**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 (Edition 2021)** jusqu'au ***16/10/2027***.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Confirmations de niveau de classement

1.4 Changements de niveau de classement

1.5 Avis préalables

- **LES PONTS DE CE – Stade Francois Bernard 1 – NNI 492460101**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau **E6 (Edition 2021)**.

- **SEVREMOINE – Stade Raymond Gaboriau 2 - Le Longeron – NNI 493010302**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau **E6 (Edition 2021)**.

1.6 Retraits de classement

- **MAYENNE**

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Avis préalables

1.5 Retraits de classement

- **SARTHE**

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Avis préalables

- **LA SUZE SUR SARTHE – Stade Daniel Soyer – NNI 723465501**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau EFoot5 (Edition 2021)**.

- **ROUILLON – Stade Municipal – NNI 722575501**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau EFoot5 (Edition 2021)**.

- **GUECELARD – Stade Municipal – NNI 721465501**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau EFoot5 (Edition 2021)**.

- **LA SUZE SUR SARTHE – Stade Daniel Soyer – NNI 723465502**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau EFoot5 (Edition 2021)**.

- **CLERMONT CREANS – Stade Du Pigeon Doré – NNI 720840101**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6 (Edition 2021)**.

1.5 Retraits de classement

- **VENDEE**

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

- **ST PHILBERT DE BOUAINE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 852620101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E6** et du document transmis.

Eclairage moyen horizontal : **151 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,49**

U2h Facteur d'uniformité : **0,64**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au *16/10/2027***.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **FONTENAY LE COMTE - STADE EMMANUEL MURZEAU - NNI 520920101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E4** et du document transmis.

Eclairage moyen horizontal : **347 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0.53**

U2h Facteur d'uniformité : **0.72**

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Avis préalables

- CHANTONNAY – Stade De La Charlere – NNI 850510301

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E6 (Edition 2021).

1.5 Retraits de classement

4. Divers

Réception AOP

- NNI 490070201 - ANGERS - STADE DE LA SALPINTE
- NNI 440360101 - CHATEAUBRIANT - STADE DE LA VILLE EN BOIS

Réception Test in situ

- NNI 852800101 - SALLERTAINE - STADE MUNICIPAL

Changement de nom installation

- NNI 531680101 - NUILLE SUR VICOIN - ROLAND MIANNAY 1
- NNI 531680102 - NUILLE SUR VICOIN - ROLAND MIANNAY 2

5. Calendrier

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président,
René JONCHERE



Le Secrétaire de séance,
Paul ARRIVE

